

défauts du Gouvernement François sous la première, & encore plus sous la seconde Race, par le partage de l'autorité entre les Rois & la Noblesse ou les Grands, & les dissensions éternelles dont le droit des Fiefs fut la source nécessaire, sont aussi mis dans tout leur jour. Par une conséquence naturelle l'Auteur établit ici sur le Gouvernement purement Monarchique des principes, qu'il développe encore mieux dans la suite de l'Ouvrage, & qui doivent déterminer tout esprit judicieux à préférer cette forme d'administration à toute autre pour le bonheur d'un Etat qui a quelque étendue.

Dans le second Livre l'Auteur remanie encore ce qu'il avoit déjà dit sur les divisions du Senat & du Peuple Romain, & sur les effets qu'elles produisirent. Il examine ensuite la conduite des Rois de la troisième Race jusques à Philippe Auguste, Prince qui travailla le premier, & qui travailla avec succès à diminuer le pouvoir des grands Vassaux de la Couronne.

Parmi les obstacles qui ont retardé l'exécution de cet utile projet, & sous Philippe Auguste & sous ses Successeurs, l'Auteur compte les prétentions des Papes sur le Temporel. Nous n'avons garde de chercher ici à justifier les fautes que quelques Souverains Pontifes ont commises en ce genre; mais nous osons dire, que si l'Auteur avoit employé dans l'examen des faits qui ont rapport à cette matiere, la même attention & le même discernement qui l'ont éclairé sur tant d'autres articles, il n'auroit jamais compté cette cause parmi celles qui retarderent le progrès de l'autorité de nos Rois & de l'abbaislement des Grands Vassaux. Jamais l'autorité Royale ne fut aussi avilie, aussi dégradée